

# Contrat de réservation (suite)

## VOTRE EMPLACEMENT

TYPE DE LOCATION	Nombres de nuitées	Total du séjour	Arrhes	Montant des arrhes
<input type="checkbox"/> Emplacement caravane			30 %	
<input type="checkbox"/> Emplacement tente			30 %	
<input type="checkbox"/> Emplacement camping-car			30 %	

## PRESTATIONS DIVERSES UNIQUEMENT POUR LES LOCATIONS

TYPE DE LOCATION	Prix forfaitaire	Nombre	
<input type="checkbox"/> Location de draps pour lit simple	6 €		
<input type="checkbox"/> Location de draps pour lit double	10 €		
<input type="checkbox"/> Forfait nettoyage de fin de séjour	60 €		
<input type="checkbox"/> Location Télévision	<input type="checkbox"/> 1 semaine : 30 €	<input type="checkbox"/> 2 semaines : 50 €	<input type="checkbox"/> 3 semaines : 60 €

La réservation de la location ne sera valable que lorsqu'elle aura été confirmée par la direction du camping, après versement des arrhes demandés (30 %) + les frais de réservation ou frais de dossier VACAF + le montant de l'assurance annulation si elle est contractée et l'acceptation du règlement intérieur officiel des terrains de camping.

**CAUTION :** Pour garantir la restitution en bon état de la location, une caution de 300 € vous sera demandée à l'arrivée ainsi qu'une caution de nettoyage de 60.00€.

Elle sera rendue au client dans un délai de 10 jours après son départ et par courrier, après vérification complète de la location. Pour les emplacements un chèque de caution de 15.00€ vous sera demandé à votre arrivée lors de la remise du badge d'entrée au camping. Il vous sera rendu à la fin de votre séjour et à la restitution du badge.

**PAIEMENT :** le solde du séjour est payable intégralement à l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Je reconnais avoir pris connaissance de vos conditions de réservation ainsi que du règlement officiel des terrains de camping joint, et, déclare les accepter. En outre je m'engage à régler mon séjour pour le nombre réservés et à respecter le règlement intérieur.

Je vous joins la somme de : ..... € correspondant à 30 % d'acompte.

**POSSIBILITÉ DE PAIEMENT:** Chèques, Espèces, Chèques Vacances, Cartes Bancaires.

Fait à : ..... Le : | | | | | | | | | |

Signature du client précédée de " lu et approuvé "

# Assurance annulation

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

**De quel type d'assurance s'agit-il ?**  
L'Assurance Voyage est destinée à garantir les dommages subis par l'assuré avant et pendant le voyage ainsi que les frais restés à sa charge. Le produit « Campez couvert » inclut des garanties en cas d'annulation du voyage, d'arrivée tardive, d'interruption de séjour, d'oubli d'un objet personnel ainsi que la prise en charge d'un véhicule de remplacement.

**Qu'est-ce qui est assuré ?** Les garanties d'assurance ont des plafonds de remboursement différents, indiqués au contrat.

**Garanties d'assurance systématiquement prévues :**

- Frais d'annulation du voyage jusqu'à 5000 € par personne et 30 000 € par événement.
- Frais de modification : Remboursement des frais liés à la modification des dates de séjours: jusqu'à 2 000 € par personne et 10 000 € par événement. selon conditions prévues au contrat.
- Arrivée tardive Remboursement des jours d'hébergements non consommés jusqu'à 4 000 € par location ou emplacement avec un maximum de 25 000 € par événement.
- Frais d'interruption de séjour Remboursement des frais de séjour déjà réglés ainsi que des prestations du séjour non consommés y compris les éventuels frais de nettoyage de la

location, en cas de retour prématuré jusqu'à 4 000 € par personne et avec un maximum de 25 000 € par événement.

- Véhicule de remplacement : Prise en charge d'un véhicule de remplacement de catégorie équivalente au véhicule immobilisé suite à une panne, un accident matériel ou à un vol au cours du séjour pour une durée maximale de 3 jours consécutifs.
- Oubli d'un objet personnel dans la location Remboursement des frais d'envoi d'objets personnels oubliés dans la location avec un maximum de 150 € par envoi.

**Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?** L'annulation pour convenance personnelle.

**Y a-t-il des exclusions à la couverture ?**

**Principales exclusions :**

- Les conséquences et/ou événements résultant de la grève, d'un attentat ou d'un acte de terrorisme.
- La faute intentionnelle de l'assuré.
- Les maladies ou accidents ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement ou d'une hospitalisation entre la réservation du voyage et la souscription du contrat.
- Les complications de grossesse au-delà du 6ème mois.
- La défaillance de l'organisateur du séjour ou de la compagnie aérienne ou ferroviaire.

**Principales restrictions :**

- Une somme indiquée au contrat peut rester à la charge de l'assuré (franchise) pour la garantie frais d'annulation.
- Les garanties arrivées tardive et frais d'interruption de séjour s'appliquent après un délai d'un jour.

## BRACELET VISITEUR

Les visiteurs devront obligatoirement remplir une fiche de renseignement et laisser une pièce d'identité qui sera conservée le temps de la visite. Celle-ci sera restituée au moment du départ . Après avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil ou le gestionnaire, les visiteurs peuvent être admis dans le camp sous la responsabilité des campeurs qui le reçoivent. Ceux-ci sont tenus d'une redevance, par visiteur dont le montant et les conditions sont fixées suivant le tarif affiché. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le camp et doivent être également signalées.

**Prix visiteurs (bracelet obligatoire) :**

- moins de 3 heures (sans accès piscine) : Gratuit.
- Plus de 3 heures : 3 euros par personne.
- Plus de 7 heures : prix d'une personne supplémentaire.

## MÉDIATEUR

En cas de litige et après avoir saisi le service de l'établissement, tout client du camping à la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de réclamation écrite par LR + AR auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur sont les suivantes : MEDICYS, 73 boulevard de Clichy, 75009 PARIS.

En cas de litige les tribunaux de Perpignan sont seul compétents.

# Règlement intérieur

**ARRIVÉE, DÉPART :**

Emplacements caravane ou tente se libèrent à 12h maximum. Les locations à 10h maximum.

**SÉCURITÉ :**

**Les feux ouverts (bois, charbon) sont rigoureusement interdits,** par arrêté préfectoral. En cas d'incendie, d'accident matériel ou corporel ou d'un sinistre quelconque, il faut alerter immédiatement la réception. Nous vous demandons de faire assurer vos caravanes ou vos tentes contre tous les risques, la Direction déclinant toute responsabilité en cas de vols, pertes et dégradations par autrui des biens du client.

**ENFANTS**

Ils sont sous la garde de leurs parents qui en sont pénalement et civilement responsables notamment lorsqu'ils utilisent les jeux mis à leur disposition. Tous les enfants mineurs ne sont pas autorisés à circuler seuls sur le camping ou la propriété au delà de minuit, sans être accompagnés de leurs parents.

**VISITEURS**

Toute personne étrangère au camping doit obligatoirement se présenter à l'accueil. La voiture des visiteurs restera obligatoirement sur le parking prévu à cet effet. Il sera demandé une redevance de 3 € par personne.

**ANIMAUX :**

Ceux-ci doivent être vaccinés, tatoués et non agressifs, tenus en laisse à l'intérieur du camping. En aucun cas, ils ne devront être laissés seuls dans le camping en l'absence de leurs maîtres. (Carnet de vaccination obligatoire).

**PISCINE :**

Ouverte d'avril à septembre selon les conditions météorologiques, le port du maillot de bain est obligatoire. **Par mesure d'hygiène, le port de short de bain et tout autre vêtement est interdit dans le bassin.**

**ACCESSIBILITÉ PMR :**

La typologie du terrain n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Toutefois une cabine PMR est à disposition dans le grand bloc sanitaire.

**HYGIÈNE - DÉGRADATIONS :**

Ne pas jeter d'eau polluée et de cailloux aux pieds des plantations. Ne pas créer d'étendoir à linge avec les troncs des arbres. Respecter la propreté des sanitaires et des installations mis à votre disposition par le camping. Ne pas oublier de remettre dans son état initial l'emplacement que vous avez occupé (papiers, mégots, cailloux qui ont été mis sur les bavettes des tentes et auvents). Une caution de 15.00€ vous sera demandée à réception du badge d'entrée au camping , cette caution vous sera rendue lors de votre départ à réception du badge.

**CIRCULATION :**

La vitesse est limitée à 10 km/h. Le stationnement est interdit sur les routes, les véhicules devant être garés sur leur emplacement, même si celui voisin est inoccupé. Le parking est réservé aux visiteurs. La circulation est interdite de 23 h à 7 h du matin.

**PAIEMENT :**

Les frais de séjour devront être acquittés à l'arrivée et les suppléments le jour où ils interviennent. Tout séjour doit être acquitté intégralement en fonction de la durée prévue. Toute arrivée retardée ou départ avancé (de même que les jours où il s'absentera) sera à la charge du client.

**ASSURANCE ANNULATION :**

Facultative mais conseillée, Campez-couvert est une assurance annulation et interruption de séjour, dédiée aux séjours en hôtellerie de plein air. Dans le cas d'adhésion à cette assurance, nous vous demandons de nous faire parvenir le contrat de location, ainsi que le nombre de personnes annoncé.

# Accès

**PAR L'AUTOROUTE : DERNIÈRE SORTIE EN FRANCE LE BOULOU.**

Prendre la 1er sortie à droite, avant le rond point, en direction « distriport », au panneau « céder le passage », prendre la route en face et traverser le pont. Tourner à droite en direction de Perpignan. Suivre la route, après la descente et la montée, prendre la route à gauche (panneau CAMPING-EQUITATION)

**PAR LA RN 9 :**




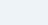



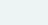









En venant de Perpignan, au rond-point suivre Le Boulou grand centre, au rond point d'Intermarché, prendre à droite et ensuite à gauche, face aux « déménageurs », traverser la zone commerciale et prendre la route à droite après le pont. (Environ 1800 m)



Chemin du Mas Llinas  
66160 LE BOULOU  
TEL : 04.68.83.25.46 - E-Mail: masllinas@sfr.fr  
www.mas-llinas.com



Tarifs 2020

TARIFS EMPLACEMENT PAR NUIT	BASSE SAISON Du 09/03/20 Au 22/05/20 - <th>MOYENNE SAISON Du 23/05/20 Au 10/07/20 -<th>HAUTE SAISON Du 11/07/20 Au 21/08/20</th></th>	MOYENNE SAISON Du 23/05/20 Au 10/07/20 - <th>HAUTE SAISON Du 11/07/20 Au 21/08/20</th>	HAUTE SAISON Du 11/07/20 Au 21/08/20
FORFAIT EMPLACEMENT  +  +  + 	11 €	16 €	20,5 €
FORFAIT EMPLACEMENT  +  +  + 	17,5 €	22 €	27€
Personne supplémentaire (+12 ans) 	4 €	5 €	6,5 €
Enfant de 2 à 12 ans 	3 €	3 €	5 €
Enfant -2 ans 	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Animal 	2 €	2,2 €	2,5 €
Location de réfrigérateur 	4 €	4 €	4 €
Tente supplémentaire 	3 €	4 €	4 €
Visiteur  Bracelet obligatoire	2,5 €	2,5 €	4 €
Véhicule Supplémentaire 	2 €	2,5 €	3 €
Bracelet de reconnaissance  Obligatoire durant tout le séjour	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Frais de réservation ou frais de dossier VACAF Forfaitaire	13 € 27 €	13 € 27 €	18 € 27 €
Taxe de séjour Par jour et par personne de +18 ans <i>Sous réserve de changement de la municipalité</i>	0,44 €	0,44 €	0,44 €
Éco-participation Par jour et par personne <i>Adulte, enfant, et bébé</i>	0,25 €	0,25 €	0,25 €



Chemin du Mas Llinas  
66160 LE BOULOU  
TEL : 04.68.83.25.46 - E-Mail: masllinas@sfr.fr  
www.mas-llinas.com

